



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Les femmes au parlement en 2018 : regard sur l'année écoulée



Un nombre record de femmes élues en 2018 et une diversité croissante au Congrès des Etats-Unis d'Amérique © Saul Loeb/AFP

Les élections tenues en 2018 ont consolidé de nombreux gains enregistrés ces dernières années par la représentation parlementaire des femmes dans le monde. La proportion des femmes au parlement a continué d'augmenter à l'échelle mondiale, même si la croissance reste lente. On constate une légère amélioration par rapport aux récents taux de variation et aux tendances consolidées sur les dix dernières années.

Les Amériques ont tiré parti des gains antérieurs pour devenir la première région à atteindre une «masse critique» de plus de 30 % de femmes en moyenne dans les deux chambres des parlements. Globalement, le nombre de chambres atteignant cet objectif a été 76 en 2018. Parmi celles-ci, 24 chambres ont 40 % ou plus de représentation féminine.

En 2018, la majorité des chambres parlementaires renouvelées a connu une hausse du pourcentage de femmes membres. Toutefois, aucune région n'a échappé à des reculs. Les pays qui ont pâti d'une baisse notable des élues incluent la Slovaquie (-11,2 points), l'Eswatini (chambre haute, -10 points) et le Cambodge (chambre basse, -5,1 points).

REPÈRES

- La représentation des femmes dans les parlements nationaux a augmenté de près d'un point de pourcentage, passant de 23,4 % en 2017 à 24,3% en 2018 (+0,9 point).
- Ce taux de variation est supérieur à la hausse de 0,1 point de pourcentage enregistrée en 2017. Il dépasse aussi légèrement la tendance observée sur les dix dernières années qui s'établit à un peu moins de 0,6 point de pourcentage par an. En 2008, à l'échelle mondiale, les femmes occupaient 18,3 % des sièges parlementaires.
- Dans les 50 pays¹ où ont eu lieu des élections en 2018, une moyenne de 25,8% des sièges parlementaires est allée à des femmes, soit moins que les 27,1 % de femmes élues en 2017 dans les 37 pays où se tenaient des élections.
- Les Amériques continuent à surpasser les autres régions en termes d'élection des femmes. Cette région est la première à atteindre, en 2018, la «masse critique» des 30 % de femmes élues, en moyenne, à la fois dans les chambres basses/uniques et les chambres hautes.
- Les gains les plus impressionnants en matière de représentation des femmes ont été enregistrés au Djibouti (+15,4 points), ainsi que dans les chambres hautes d'Antigua-et-Barbuda (+19,6 points) et du Mexique (+16,4 points). Des gains importants ont également été obtenus dans des États dotés de petits parlements comme la Grenade et Monaco.
- Le type de système électoral a également eu une influence sur la représentation des

¹ Résultats connus pour 49 pays, en attente des résultats des élections à la chambre basse d'Afghanistan.

REPÈRES

femmes : la part moyenne des élues est considérablement plus forte avec les scrutins proportionnels et mixtes (26,5 %) qu'avec les systèmes majoritaires (20 %).

- Comme par le passé, les pays disposant de quotas légaux par sexe ont élu nettement plus de femmes parlementaires que les pays sans quotas. Dans les chambres uniques et basses, la différence atteint 7 points de pourcentage (25,6 % contre 18,6 %). Dans les chambres hautes, l'écart est de 17 points de pourcentage (33,2 % contre 16,2 %).
- Sur l'ensemble des chambres parlementaires dans le monde, 76 comptent désormais au moins 30 % de femmes (contre 67 en 2017), et 24 chambres ont atteint ou dépassé la barre des 40 % de femmes. De plus, le nombre des chambres comptant moins de 10 % de femmes a atteint un plus bas historique (33 contre 39 en 2017).
- Dans certaines régions, la diversité de la représentation féminine a été plus marquée en 2018, avec l'arrivée au parlement de cohortes de femmes plus jeunes et d'origine ethnique plus variée dans des pays comme les États-Unis et le Brésil.
- En 2018, la violence à l'encontre des femmes en politique a attiré davantage d'attention au niveau mondial comme au niveau national, sur fond de prise de conscience croissante des problèmes de harcèlement sexuel dans les milieux parlementaires.

La petite taille de certains parlements explique quelques variations spectaculaires des pourcentages observées en 2018. Quoi qu'il en soit, dans de nombreux cas, la forte représentation des femmes est imputable à l'application de différentes formes de quotas par sexe. Les pays qui n'appliquent pas de quotas ont élu en 2018 une moyenne de 18,6 % de femmes dans les chambres uniques et basses (16 pays) et 16,2 % dans les chambres hautes (10 pays). Par comparaison, les pays qui appliquent un quota légal de 30 % (ou plus) ont élu en moyenne 27,7 % de femmes dans les chambres uniques et basses (13 pays) et 36,1 % dans les chambres hautes (6 pays). Lorsque la parité entre les sexes était l'objectif (50 %), les quotas se sont avérés encore plus efficaces, avec 29,3 % de femmes élues dans les chambres uniques et basses (4 pays) et 47,1 % dans les chambres hautes (2 pays).

Les élections de 2018 ont aussi mis en lumière l'importance de l'entrée au parlement de femmes issues de groupes plus divers en termes d'origine ethnique, d'âge, de milieu social ou d'orientation sexuelle. Une plus grande attention a été portée à la violence à l'encontre des femmes en politique, en parallèle d'une sensibilisation aux problèmes de harcèlement sexuel dans les parlements et aux mesures à prendre pour les combattre.

Tendances régionales

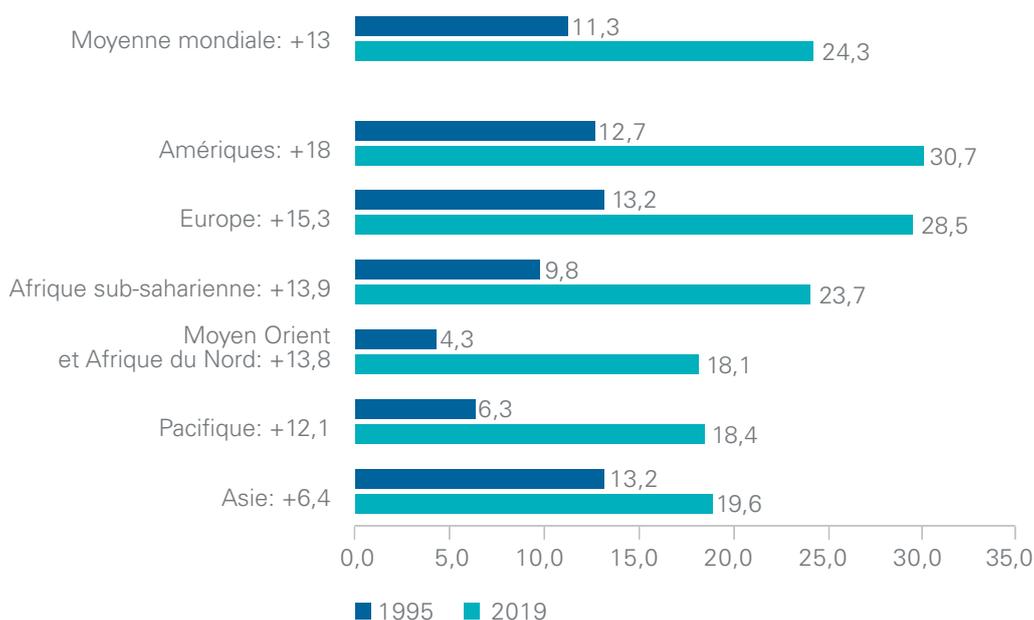
Les Amériques: consolidation de la parité entre les sexes

Le continent américain a continué à montrer la voie tant du côté des moyennes régionales de femmes au parlement que du côté du taux de variation observé lors des élections de 2018. Désormais, 30,7 % des parlementaires de la région sont des femmes. En 2018, la proportion des femmes élues dans des chambres uniques et basses a atteint 34 % tandis que, dans les chambres hautes, les femmes ont remporté 29,4 % des sièges à pourvoir.

Parmi les chambres uniques et basses, les plus fortes progressions de la représentation des femmes ont été observées dans les parlements de la Grenade (+13,3 points), du Costa Rica (+12,3 points) et du Mexique (+5,8 points). L'avancée enregistrée à la Grenade s'explique, au moins partiellement, par la petite taille du parlement. Avant les élections, 5 femmes et 10 hommes siégeaient au parlement (soit 33,3 % de femmes). Après les élections, la répartition des sexes s'est établie à 7 femmes et 8 hommes (soit 46,7 % de femmes).

Figure 1

Moyennes mondiales et régionales de la représentation des femmes au parlement, en 1995 et 2019



La composition actuelle des groupements régionaux de l'UIP peut être consultée sur: www.ipu.org/wmn-f/world.htm.

Au Costa Rica et au Mexique, les gains sont imputables à des réformes électorales exigeant la parité entre les sexes, une tendance croissante sur le continent américain, en particulier en Amérique latine. En 2009, le Costa Rica a modifié sa loi électorale qui requiert désormais la parité entre les sexes et l'alternance entre hommes et femmes sur les listes des partis (après l'introduction d'un quota de 40 % en 1996). La proportion des femmes avait néanmoins chuté de 38,6 à 33,3 % (-5,3 points) lors de la première application de la loi en 2014. Les partis politiques avaient, en effet, eu tendance à placer systématiquement un homme en première place sur les listes, d'où un déséquilibre en faveur des hommes lorsque le nombre des élus était impair. En conséquence, le Tribunal suprême électoral a décidé en 2016 que la parité ne devait pas seulement s'appliquer «verticalement» (du haut en bas des listes des partis), mais aussi «horizontalement» (entre listes des partis des différentes circonscriptions). Avec autant de femmes que d'hommes en tête de liste, la proportion des femmes parlementaires est passée de 33,3 % en 2014 à 45,6 % en 2018.

Au Mexique, la parité entre les sexes était applicable pour la deuxième fois aux élections de 2018, à la fois pour la chambre basse et pour la chambre haute. Le pays ayant un système électoral mixte, le Code électoral de 2014 comprend deux dispositions distinctes. D'une part, pour la composante de représentation proportionnelle (200 sièges) à la chambre basse, les partis doivent alterner les hommes et les femmes sur leurs listes de candidats ; d'autre part, pour la composante majoritaire des circonscriptions uninominales (300 sièges), les partis doivent présenter un nombre égal d'hommes et de femmes et ne peuvent cantonner les femmes dans les circonscriptions où les partis ont obtenu leurs plus petits nombres de voix aux élections précédentes. En 2015, l'Institut électoral national avait constaté que les partis continuaient à favoriser la candidature des hommes dans les circonscriptions les plus faciles à remporter, et les femmes avaient obtenu 42,4 % des sièges. En 2018, les partis ont adopté un mode plus équitable de candidature dans les circonscriptions uninominales, et la proportion des femmes élues est montée à 48,2 % (49,2 % à la chambre haute, soit une hausse de 16,4 points).

D'autres pays du continent américain ont enregistré des reculs, même si ces variations sont relativement mineures par rapport aux précédents résultats électoraux. En Colombie, la proportion des femmes parlementaires a baissé de 19,9 à 18,1 % (-1,8 point). Une étude plus attentive montre que le nombre total des femmes parlementaires n'a diminué que de deux entre 2014 et 2018 tandis que celui des hommes a légèrement augmenté lorsque cinq nouveaux sièges ont été créés. En El Salvador, la proportion des femmes a baissé de 32,1 à 31 % (-1,1 point) parce qu'une femme de moins a été élue en 2018, par rapport à 2015. Ces résultats relativement constants d'une élection à l'autre s'expliquent par l'application, depuis 2013, d'un quota par sexe de 30 %. Ces replis mineurs s'inscrivent, globalement, dans une plus large tendance de poursuite des résultats des précédentes élections, et ne marquent pas de pertes majeures.

Dans les chambres hautes, les plus grandes avancées ont été constatées dans les pays des Caraïbes, à Antigua-et-Barbuda (+19,6 points), la Grenade (+15,4 points), et la Barbade (+9,5 points). Ces trois pays ont des chambres parlementaires relativement petites qui comptent 13 à 21 sièges. Les gains enregistrés à Antigua-et-Barbuda n'en sont pas moins remarquables, puisque les élections de 2018 ont renversé le rapport de force entre les hommes et les femmes : la chambre qui comptait 10 hommes et 5 femmes (soit 33,3 % de femmes) est désormais composée de 8 hommes et 9 femmes (soit 52,9 % de femmes). Ces sièges sont certes tous pourvus par nomination, mais quatre bureaux différents interviennent dans ces nominations (celui du Gouverneur général, du Premier ministre, du Chef de l'opposition et du Conseil de Barbuda). Ces quatre bureaux ont inscrit des femmes sur leur liste de nomination, ce qui montre combien il est important de cultiver la volonté politique de tous les décideurs pour assurer l'équilibre entre les sexes.

C'est la chambre haute du Paraguay qui a enregistré la plus forte baisse de la représentation des femmes dans la région, avec une chute de 20 à 17,8 % (-2,2 points). Selon un schéma similaire à celui observé pour les chambres basses, cette baisse est imputable à l'élection d'une femme de moins qu'en 2013, ce qui semble indiquer une certaine stabilité dans le temps plutôt qu'une tendance négative.



Valeria Gonzalez, 19 ans, vote pour la première fois à San José au Costa Rica.
©Carlos Gonzalez/AFP



Des affiches des candidats aux élections (Fidji) © Peter Parks/AFP

Asie et Pacifique: stabilité et nouveaux engagements

En 2018, les parlements d'Asie ont emboîté le pas des Amériques en matière de progression de la représentation féminine, affichant aux élections de 2018 des gains dépassant la moyenne de 19,6% de femmes parlementaires dans la région. Dans les chambres uniques et basses de la région Asie, 23,3% des sièges ont été remportés par des femmes et 17,2% dans les chambres hautes. Globalement pour les deux types de chambres, les femmes ont remporté 22,7% des sièges en 2018. Dans le Pacifique, seules les Fidji ont tenu des élections en 2018. Les femmes y ont remporté 19,6% des sièges, faisant mieux que la moyenne régionale de 18,4%.

S'agissant des chambres uniques et basses d'Asie-Pacifique, les progrès les plus notables ont été observés au Bhoutan (+8,5 points) et aux Fidji (+3,6 points). Au Bhoutan, la proportion des femmes parlementaires est passée en 2018 de 6,4% au chiffre record de 14,9%. En 2013, 11 femmes s'étaient présentées, mais seulement 4 avaient remporté un siège. En 2018, 10 femmes étaient candidates et 7 ont été élues.

Aux Fidji, la représentation des femmes au parlement est passée de 16% (8 femmes sur un total de 50 sièges) à 19,6% (10 femmes sur un total de 51 sièges). Il semble que cette progression soit principalement due à l'augmentation du nombre des candidates aux élections parlementaires. Alors qu'en 2014 il y avait 44 candidates (18% de l'ensemble des candidats), elles étaient 56 en 2018 (24% de l'ensemble des candidats). La nomination en 2014 de la première femme Présidente de parlement, Jiko Luveni (décédée soudainement en décembre 2018), aura sans doute eu une influence en la matière. Elle a, en

effet, servi de modèle et encouragé un plus grand nombre de femmes à s'engager en politique.

Le Turkménistan a enregistré une légère baisse de la représentation des femmes, laquelle est passée de 26,4% en 2013 à 24,8% en 2018 (-1,6 point). Cette baisse est due au fait que deux femmes de moins ont été élues. La politique de ce pays, qui a un système de scrutin uninominal majoritaire, est dominée depuis son indépendance (obtenue en 1991) par le Parti démocratique du Turkménistan. Avec les syndicats et les organisations pour la jeunesse, l'Union des femmes de ce parti est l'un des groupes d'intérêt dont le parti souhaite faire élire des membres au parlement. De ce fait, malgré une petite baisse, le pays a gardé une proportion de femmes parlementaires relativement stable dans le temps. Le fait qu'une femme, Gülşat Mämmedowa, ait à nouveau été élue à la présidence du parlement est un signe évident du rôle important que jouent désormais les femmes dans la vie politique de ce pays.

Toutes les chambres hautes d'Asie ont enregistré une hausse de la proportion des femmes parlementaires, avec soit une élue (au Pakistan) soit deux élues (au Bhoutan) de plus qu'au renouvellement précédent. En Inde, les élections à la chambre haute n'ont entraîné aucun changement du nombre des femmes parlementaires mais le nombre total de sièges pourvus a été moindre. En raison de ces changements, le pourcentage de femmes a enregistré de très faibles variations au Pakistan (+1 point) et en Inde (+0,3 point). Les conséquences sont plus spectaculaires au Bhoutan puisque le pourcentage des femmes a doublé, passant de 8 à 16% (+8 points).

Europe: avancées et érosions

Globalement, les pays d'Europe ont progressé en 2018, atteignant une moyenne régionale de 28,5 %. Dans l'ensemble de la région, les femmes ont remporté 28,7 % des sièges à pourvoir en 2018. Les chambres hautes ont enregistré des hausses légèrement supérieures, avec 31,4 % des sièges remportés par des femmes, contre 28,2 % dans les chambres uniques et basses. Ces grandes tendances masquent néanmoins des variations spectaculaires enregistrées dans la région tant en termes de progression que de repli de la représentation des femmes.

Du côté des chambres basses, Monaco a pris la tête des pays européens aux élections de 2018: la proportion de femmes est passée de 20,8 à 33,3 % (+12,5 points). Compte tenu de la petite taille du parlement (24 sièges), l'élection de trois femmes supplémentaires a suffi à l'obtention de ce résultat.

La Lettonie a également enregistré une importante augmentation de la proportion des femmes parlementaires, qui est passée de 19 à 31 % (+12 points). En dépit d'une baisse du nombre des candidates aux législatives (31,8 % en 2018 contre 33 % en 2014), les partis ont donné de meilleures places aux femmes sur les listes, d'où une forte correspondance entre le pourcentage de femmes candidates et celui des élues au parlement. En outre, le mandat d'Ināra Mūrniece à la présidence du parlement a été reconduit.

Parmi les Etats européens de plus grande taille, l'Italie s'est distinguée avec une hausse de 7,3 points de pourcentage des femmes parlementaires qui passe de 28,4 à 35,7 %.

Cette amélioration est imputable à la nouvelle loi électorale qui a été votée en 2017. Celle-ci fixe un quota par sexe de 50 % avec une alternance femme-homme sur les listes présentées par les partis au scrutin proportionnel, ainsi qu'un quota de 40 % pour la composante majoritaire de l'élection, le pays ayant un système électoral mixte. Toutefois, certains partis ont présenté les mêmes femmes sur plusieurs listes, ce qui a affaibli l'impact général des quotas.

Parmi les pays européens où se tenaient des élections en 2018, la Slovaquie a, en revanche, affiché le plus important repli puisque la représentation des femmes y a chuté de 35,6 à 24,4 % (-11,2 points). Pendant la campagne électorale, les partis se sont employés à saper les effets du quota de 35 % par sexe, au point que la Commission électorale et la Cour suprême ont dû intervenir. Les partis de gauche comme de droite ont présenté les mêmes femmes sur leurs listes de candidats pour des circonscriptions différentes. On a aussi constaté que deux partis différents avaient inscrit le nom de la même candidate sur leurs listes. Si, dans la plupart des cas, ces tactiques ont échoué, elles dénotent néanmoins la persistance de résistances au recrutement et à la promotion de candidates, malgré l'instauration d'un quota par sexe dès 2006 dans ce pays.

Du côté des chambres hautes, c'est l'Italie qui a enregistré les plus forts gains en Europe avec une hausse de la représentation des femmes de 8,3 points (de 27 à 35,3 %). Ce résultat est à mettre au crédit du nouveau quota par sexe. En République tchèque, à l'inverse, la part des sièges de la chambre haute occupés par des femmes a chuté de 18,8 à 16 % (-2,8 points), en raison d'une baisse du nombre de femmes élues en 2018.

Une femme de l'Eswatini dans un local de vote à Lobamba (Eswatini) © Gianluigi Guercia/AFP



Afrique : des gains modestes

Les parlements africains ont enregistré une progression relativement modeste en 2018. La moyenne régionale des femmes parlementaires s'établit à 23,7 %. Les femmes ont remporté 19,4 % des sièges à pourvoir dans les chambres basses et uniques, et 27,5 % dans les chambres hautes.

Parmi les pays où se déroulaient des élections en 2018, c'est Djibouti qui a enregistré les gains les plus importants : la proportion des femmes au parlement y a grimpé de 10,8 à 26,2 % (+15,4 points). Dans ce pays, un minimum de 10 % des sièges parlementaires est réservé aux femmes depuis 2002. Fin 2017, le Parlement de Djibouti a mené, en partenariat avec l'UIP, une auto-évaluation qui comprenait un volet de mesure de la sensibilité au genre. La nouvelle loi électorale adoptée début 2018, à l'issue de cette auto-évaluation, dispose qu'au moins 25 % des sièges parlementaires doivent être occupés par des femmes.

S'agissant des chambres uniques et basses d'Afrique où la représentation des femmes a baissé, Sao Tomé-et-Principe a enregistré un recul de 3,6 points et le Rwanda de 2,5 points de pourcentage. Le Rwanda est, depuis 2003, en tête des pays du monde pour la représentation des femmes au parlement. En 2018, le pourcentage des femmes parlementaires y a légèrement baissé, passant de 63,8 à 61,3 %. Ce chiffre reste néanmoins bien supérieur aux 30 % de sièges réservés aux femmes à la chambre basse selon la Constitution de 2003.

S'agissant des chambres hautes, c'est le Cameroun qui a enregistré les plus forts gains, avec une progression de 6 points de pourcentage (de 20 à 26 %). Sur 70 sièges pourvus par élection directe, 22 ont été remportés par des femmes. Les femmes ont obtenu 4 sièges supplémentaires sur les 30 nominations effectuées par le Président. Il semble que depuis les élections précédentes, celui-ci tienne compte de la dimension de genre pour décider de ces nominations. Il est également intéressant de noter qu'en Côte d'Ivoire, les femmes occupent 12,1 % des sièges de la chambre haute qui vient d'être créée.

La représentation des femmes a baissé dans les chambres hautes de l'Eswatini (-10 points) et du Zimbabwe (-3,8 points). La Constitution de 2005 de l'Eswatini (ex-Swaziland) garantit la représentation des femmes dans les deux chambres du parlement. A la chambre haute, 5 des 10 membres élus par la chambre basse et 8 des 20 membres nommés par le Roi doivent être des femmes, soit un total de 13 femmes (43,3 %). Malgré cette disposition, et bien que 10 femmes aient été sénatrices en 2013 (33,3 %), le nombre des femmes est tombé à 7 (23,3 %) en 2018.

Au Zimbabwe, la Constitution de 2013 dispose que 60 des 80 sénateurs doivent être élus à la représentation proportionnelle. Elle stipule non seulement que les hommes et les femmes doivent être alternés sur les listes de candidats, mais aussi que toutes les listes doivent commencer par une femme. En 2013, l'application de ce système a conduit à une proportion de 47,5 % de femmes à la chambre haute. Ce chiffre a légèrement baissé en 2018 pour s'établir à 43,8 %.

Moyen-Orient et Afrique du Nord : gains historiques et stagnation

Les pays de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) ont enregistré, en 2018, de faibles gains en matière de représentation des femmes, atteignant une moyenne régionale de 18,1 %. La proportion moyenne des élues atteint 19,4 % dans les chambres uniques et basses, mais plafonne à 10,5 % dans les chambres hautes, soit une moyenne de 17,5 % de femmes ayant remporté des sièges dans la région en 2018, toutes chambres confondues.

A la chambre basse du Bahreïn, la proportion des femmes a doublé, passant de 7,5 à 15,0 % (+7,5 points). Les premières élections tenues dans ce royaume en 2002 n'avaient permis l'élection d'aucune femme ; en 2006 et 2010, une femme seulement avait été élue. La première avancée a été enregistrée en 2014 avec l'entrée de trois femmes à la chambre basse, et le résultat obtenu en 2018 (six femmes parlementaires) peut donc être véritablement qualifié d'historique. Une nouvelle étape a été franchie à la fin de l'année 2018 quand Fouzia Zainal est devenue la première femme à présider une chambre parlementaire dans ce pays (la troisième seulement à occuper ce poste dans le monde arabe).

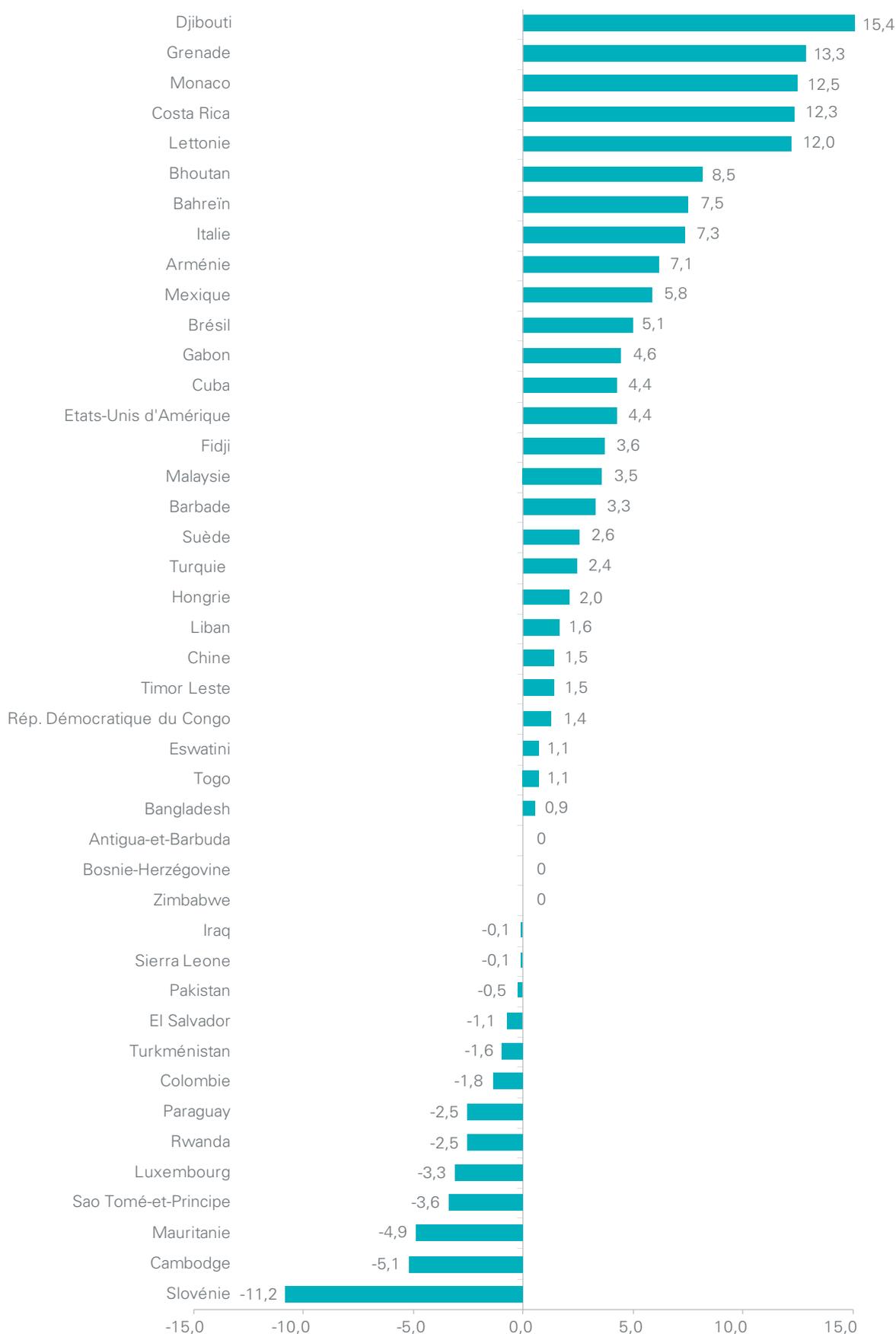
A l'inverse, la Mauritanie a enregistré le plus important repli de la région MENA : la représentation des femmes y a chuté de 4,9 points (de 25,2 à 20,3 %). Selon le système de quota établi dans ce pays en 2012, 13 sièges sont réservés à des femmes qui candidatent sur une liste nationale unique ; de plus, les listes relatives aux circonscriptions où plus de trois sièges sont à pourvoir doivent comprendre un nombre égal de femmes et d'hommes, en ordre alterné. Une grande différence a été observée entre les deux dernières élections au niveau de la participation. Alors que les partis d'opposition avaient boycotté les élections de 2013, une centaine de partis et près de 5 000 candidats se sont disputé les 153 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale en 2018. Même si les quotas ont assuré la représentation des femmes au parlement, la grande dispersion des partis a sans doute nui à leur succès aux élections.

D'autres scrutins tenus dans les chambres uniques et les chambres basses de la région MENA ont mené à des variations mineures (positives ou négatives) de la représentation des femmes, comme au Liban (+1,6 point) ou en Iraq (-0,1 point). Ces deux pays occupent des extrémités différentes du spectre en termes de représentation parlementaire des femmes. Au Liban, les diverses tentatives d'introduction de quotas légaux ont échoué. En 2018, la proportion des femmes est passée d'un maigre score de 3,1 % à 4,7 %. En Iraq, le nombre des femmes parlementaires est resté stable, grâce au quota en place. Toutefois, en raison de l'ajout d'un siège au parlement, leur proportion a légèrement baissé, passant de 25,3 à 25,2 %.

La chambre haute du Bahreïn était la seule à connaître un renouvellement en 2018. La proportion des femmes n'y a pas bougé (22,5 %).

Figure 2: Renouvellements parlementaires en 2018

Avancées et reculs des femmes (en %) dans les chambres basses et uniques soumises à un renouvellement en 2018*



* Afghanistan: les résultats électoraux à la chambre basse ne sont pas disponibles.

Tableau 1

Pourcentages de femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements de parlements de 2018*

Pays	Nbre de sièges	Nbre de femmes	Femmes en%	Quota
Rwanda	80	49	61,3	Oui**
Cuba	605	322	53,2	Oui *
Mexique	500	241	48,2	Oui**
Grenade	15	7	46,7	Aucun
Suède	349	161	46,1	Oui*
Costa Rica	57	26	45,6	Oui**
Italie	630	225	35,7	Oui**
Timor-Leste	65	22	33,8	Oui**
Monaco	24	8	33,3	Aucun
Zimbabwe	270	85	31,5	Oui**
El Salvador	84	26	31,0	Oui**
Lettonie	100	31	31,0	Aucun
Djibouti	65	17	26,2	Oui**
Iraq	329	83	25,2	Oui**
Chine	2975	742	24,9	Oui**
Turkménistan	125	31	24,8	Aucun
Slovénie	90	22	24,4	Oui**
Arménie	132	32	24,2	Oui**
États-Unis d'Amérique	434	102	23,5	Aucun
Bosnie-Herzégovine	42	9	21,4	Oui**
Bangladesh	350	72	20,6	Oui**
Mauritanie	153	31	20,3	Oui**
Pakistan	342	69	20,2	Oui**
Barbade	30	6	20,0	Aucun
Luxembourg	60	12	20,0	Oui*
Fidji	51	10	19,6	Aucun
Colombie	171	31	18,1	Oui**
Gabon	134	24	17,9	Aucun
Turquie	600	104	17,3	Oui*
Togo	91	15	16,5	Oui**
Cambodge	125	19	15,2	Aucun
Bahreïn	40	6	15,0	Aucun
Brésil	513	77	15,0	Oui**
Paraguay	80	12	15,0	Oui**
Bhoutan	47	7	14,9	Aucun
Sao Tomé-et-Principe	55	8	14,5	Aucun
Malaisie	223	31	13,9	Aucun
Sierra Leone	146	18	12,3	Aucun
Hongrie	199	23	11,6	Oui*
Antigua-et-Barbuda	18	2	11,1	Aucun
République dém. du Congo	485	50	10,3	Oui**
Eswatini	69	5	7,2	Oui**
Liban	128	6	4,7	Aucun

* Au moins un parti politique a adopté une mesure volontaire pour accroître le nombre de candidates.
 ** Quota légal

+ Afghanistan: les résultats électoraux à la chambre basse ne sont pas disponibles.

Tableau 2

Avancées et reculs des femmes dans les chambres hautes après les renouvellements parlementaires de 2018*

Pays	Nbre de sièges	Nbre de femmes	Femmes en %	Variation en points de pourcentage
Antigua-et-Barbuda	17	9	52,9	19,6
Mexique	128	63	49,2	16,4
Grenade	13	4	30,8	15,4
Barbade	21	8	38,1	9,5
Italie	320	113	35,3	8,3
Bhoutan	25	4	16,0	8,0
Cameroun	100	26	26,0	6,0
États-Unis d'Amérique	100	25	25,0	4,0
Brésil	81	12	14,8	1,2
Pakistan	104	20	19,2	1,0
Inde	237	27	11,4	0,3
Bahreïn	40	9	22,5	0
Cambodge	62	11	17,7	0
Algérie	132	9	6,8	-0,2
Colombie	108	22	20,4	-2,1
Paraguay	45	8	17,8	-2,2
République tchèque	81	13	16,0	-2,8
Zimbabwe	80	35	43,8	-3,8
Eswatini	30	7	23,3	-10,0

*Pour les pays où des données comparatives sont disponibles.

Les femmes Présidentes de parlements

Jusqu'à la fin des années 1990, les femmes étaient relativement peu nombreuses à accéder à la présidence des parlements, et seulement dans des pays d'Europe ou du continent américain. Entre 2005 et 2015, la proportion des femmes à occuper cette fonction a presque doublé, passant de 8,3 à 15,6 %. Au 1er janvier 2019, ce chiffre avait encore progressé (voir la figure 3) pour atteindre 19,7 % (contre 17,3 % en 2018), dépassant le précédent record de 19,1 % en 2017. Ce chiffre tient compte des trois premières femmes nommées Présidentes de parlement au Bahreïn, aux Philippines et au Togo. Il y a désormais des femmes Présidentes de parlement dans toutes les régions du monde. En reconnaissance de cette tendance croissante, l'UIP organise régulièrement, depuis 2005, des Sommets de Présidentes de parlement afin de favoriser les échanges d'idées à l'appui des travaux des parlementaires à l'échelle mondiale.

Pays ayant une Présidente de parlement au 1er janvier 2019 (55/279 = 19,7%)*

Afrique du Sud (deux chambres), Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Danemark, Dominique, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Eswatini, Etats-Unis d'Amérique**, Ethiopie (deux chambres), Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Inde, Italie, Lesotho, Lettonie, Libéria, Maurice, Mozambique, Namibie, Norvège, Ouganda, Panama, Pays-Bas (deux chambres), Philippines, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sainte-Lucie, Serbie, Suisse, Suriname, Togo***, Trinité-et-Tobago (deux chambres), Turkménistan, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

* Sur un total de 272 chambres parlementaires, dont deux ont deux présidents supplémentaires et trois ont un président supplémentaire, soit un total de 279 présidents.

** Présidente élue après les élections de novembre 2018, officiellement élue le 3 janvier 2019, date de la première assemblée du nouveau Congrès.

*** Présidente élue après les élections de décembre 2018, officiellement élue le 23 janvier 2019 par le nouveau parlement en exercice.

Figure 3

Progression du pourcentage des femmes Présidentes de parlement (1995–2019)



Des quotas bien conçus

Des quotas électoraux de femmes sont désormais appliqués dans toutes les régions du monde. Sous une forme ou sous une autre, un système de quota électoral a été adopté dans plus de 130 pays, par les Etats ou par les partis. A l'échelle mondiale, on constate en outre une tendance croissante en faveur de la parité entre les sexes. En Amérique latine, de nombreux pays, qui avaient adopté un quota de 30 % dans les années 1990, revoient ces politiques à la hausse, les partis étant désormais tenus de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes sur leurs listes de candidats. Dans d'autres régions, certains pays qui adoptent des quotas pour la première fois les fixent directement à 50 %.

Les expériences nationales montrent cependant que les quotas n'ont pas tous la même efficacité. Dans la plupart des cas, l'introduction de quotas simples, sans mécanismes de placement sur les listes ou de sanctions, n'a pas débouché sur de véritables progressions de la représentation des femmes dans les parlements. Les élections tenues en 2018 prouvent néanmoins que lorsqu'ils sont bien conçus les quotas préparent la voie de la parité entre les sexes. Le tableau 3 révèle de fortes disparités entre la proportion moyenne des femmes élues dans des chambres sans quotas (18,6 % et 16,2 % respectivement dans les chambres uniques/basses et dans les chambres hautes) et dans celles où un pourcentage d'au moins 30 % de femmes est requis (27,7 % et 36,1 % respectivement). Ces différences s'exacerbent encore lorsque les mesures visent la parité entre les sexes (29,3 % et 47,1 % respectivement).

Tableau 3

Quotas et résultats des élections parlementaires en 2018

	Chambres uniques et basses	Chambres hautes
Sans quotas	18,6 %	16,2 %
Tous types de quotas légaux*	25,6 %	33,2 %
Quotas légaux* de 30 %+	27,7 %	36,1 %
Quotas légaux* de 50 %+	29,3 %	47,1 %

*Sièges réservés + quotas de candidats fixés par la loi

Systèmes électoraux

Comme le soulignaient déjà les précédents rapports de l'UIP, les résultats des élections de 2018 confirment le fait que le scrutin proportionnel et les systèmes électoraux mixtes favorisent davantage l'élection des femmes (26,5 %) que le scrutin uninominal majoritaire ou le scrutin majoritaire (20 %). Si l'on inclut dans l'analyse les nominations ou certains autres systèmes électoraux, on constate que ceux-ci favorisent, en moyenne, l'élection d'une proportion encore plus importante de femmes (27,4 %). De même que les brèves études de cas ci-dessus, ces analyses montrent que la volonté politique est un facteur déterminant pour que les femmes aient des chances d'entrer en plus grand nombre dans les parlements.

Figure 4

Systèmes électoraux et représentation des femmes

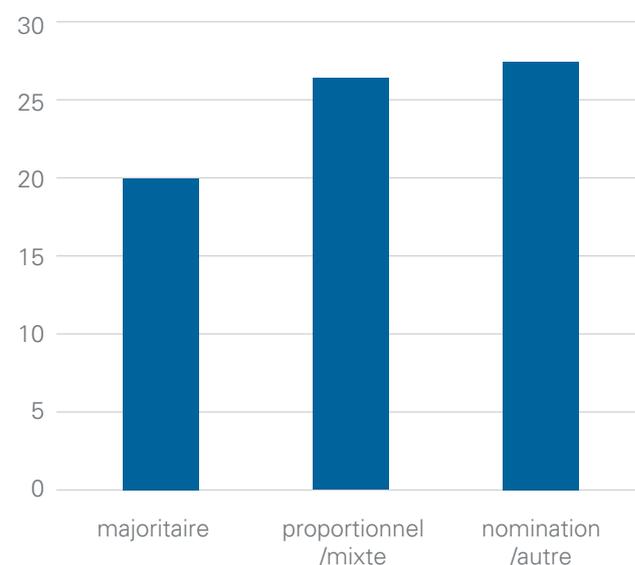


Tableau 4

Candidats aux élections de 2018*

	Nombre total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Taux de réussite	Quota
Système électoral majoritaire						
Barbade (chambre basse)	135	98	37	27,4 %	16,2 %	Non
Bhoutan (chambre haute)	121	115	6	5,0 %	66,7 %	Non
Brésil (chambre haute)	358	295	63	17,6 %	19,0 %	Non
Eswatini (chambre basse)	336	285	51	15,2 %	9,8 %	Oui**
Grenade (chambre basse)	45	31	14	31,1 %	50,0 %	Non
Malaisie (chambre basse)	686	626	60	8,7 %	51,7 %	Non
Sierra Leone	795	695	100	12,6 %	18,0 %	Non
Système électoral mixte						
Hongrie	1 796	1 314	482	26,8 %	4,8 %	Oui*
Représentation proportionnelle						
Arménie	1 444	980	464	32,1 %	6,9 %	Oui**
Bahreïn (chambre basse)	292	252	40	13,7 %	15,0 %	Non
Brésil (chambre basse)	8 588	5 821	2 767	32,2 %	2,8 %	Oui**
Colombie (chambre basse)	1 843	1 206	637	34,6 %	4,9 %	Oui**
Colombie (chambre haute)	1 114	806	308	27,6 %	7,1 %	Oui**
Costa Rica	1 048	531	517	49,3 %	5,0 %	Oui**
El Salvador	1 164	927	237	20,4 %	11,0 %	Oui**
Fidji	235	179	56	23,8 %	17,9 %	Non
Lettonie	1 461	997	464	31,8 %	6,7 %	Non
Liban	976	865	111	11,4 %	5,4 %	Non
Luxembourg	547	298	249	45,5 %	4,8 %	Oui*
Paraguay (chambre basse)	1 729	1 146	583	33,7 %	2,1 %	Oui**
Paraguay (chambre haute)	1 305	784	521	39,9 %	1,5 %	Non
Slovénie (chambre basse)	1 636	913	723	44,2 %	3,0 %	Oui**
Suède	6 301	3 560	2 741	43,5 %	5,9 %	Oui*
Autre						
Cuba	605	283	322	53,2 %	100,0 %	Oui*

Légende :

Oui* Au moins un parti politique a adopté une mesure volontaire pour accroître le nombre de candidates.

Oui** Quota légal

Taux de réussite : nombre total de femmes candidates divisé par le nombre total de femmes élues (non indiqués dans le tableau)

* Pour les pays où des données comparatives sont disponibles.

Diversité des élues

Au-delà de ces schémas récurrents, deux tendances se dégagent des résultats des élections de 2018 en matière de représentation parlementaire des femmes. On constate d'abord qu'une attention croissante est accordée à la diversité des femmes élues dans les parlements nationaux, en reconnaissance du fait que les femmes ne constituent pas un groupe monolithique. En particulier aux Etats-Unis et au Brésil, au moment des élections, la question s'est posée de savoir *quelles* femmes avaient (ou non) la possibilité d'entrer au parlement.

Aux Etats-Unis, les élections ont marqué un tournant historique en matière d'inclusion de nouveaux groupes de parlementaires. Les femmes sont plus nombreuses que jamais auparavant, tant à la chambre basse (23,5 %) qu'à la chambre haute (25 %). Sur ces élues, 37 % sont de couleur et pour la première fois deux amérindiennes et deux musulmanes font leur entrée au parlement. Les élections de 2018 ont aussi conduit à l'élection des deux plus jeunes femmes jamais élues au Congrès des Etats-Unis (toutes deux âgées de 29 ans), ainsi qu'à celle de cinq parlementaires supplémentaires des minorités lesbienne, gay et bisexuelle (dont quatre

femmes). Ces évolutions s'accompagnent d'un accroissement de l'écart entre les deux grands partis. En 1989, il y avait à la chambre basse 13 femmes dans les rangs des Républicains et 16 chez les Démocrates. Suite aux élections de 2018, le nombre des femmes à la Chambre des représentants n'a pas bougé du côté des Républicains – il est toujours de 13 – tandis que du côté des Démocrates, les femmes sont maintenant 89².

Au Brésil également la question de la diversité des femmes a suscité une grande attention au moment des élections de 2018. Cette attention s'explique en particulier par l'assassinat d'une militante et conseillère municipale de Rio de Janeiro, Marielle Franco, et de son chauffeur. Cet assassinat n'a pas seulement provoqué des manifestations de grande ampleur dans tout le pays, il a aussi incité un nombre sans précédent de jeunes femmes noires à se porter candidates aux élections. Beaucoup d'entre elles ont utilisé l'image de Marielle Franco ainsi que le slogan "Marielle présente" dans leur campagne électorale. De ce fait, le nombre des femmes élues à la chambre basse a battu tous les records, et la proportion des élues est passée de 9,9 à 15 % (+5,1 points), dont 13 femmes noires (contre 10 en 2014).

Violence à l'encontre des femmes en politique

En 2018, une attention croissante a été portée au problème de la violence à l'encontre des femmes en politique. Alors que l'UIP et d'autres organisations s'en préoccupent depuis déjà un certain nombre d'années, différents facteurs sont intervenus en 2018 pour braquer les projecteurs sur cette question à l'échelle mondiale, et inciter à la prise de mesures aux niveaux national et régional.

D'abord, en octobre 2018, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes a présenté un rapport thématique à l'Assemblée générale des Nations Unies axée sur la violence à l'encontre des femmes en politique³. Son rapport met l'accent sur la responsabilité primordiale des institutions (parlements, partis politiques et

2 www.cawp.rutgers.edu/women-us-congress-2019

3 Voir le rapport sur : <https://undocs.org/fr/A/73/301>



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

commissions électorales, notamment) auxquelles il incombe de traiter cette question par la prévention, la documentation, l'adoption de nouveaux cadres juridiques, la mise en place de mécanismes de plainte, etc. L'UIP a également publié son deuxième rapport sur le sujet, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), intitulé *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe*⁴. Cette étude confirme que ce genre d'actes et de comportements sont très courants, d'où la nécessité d'agir d'urgence. Parmi les femmes parlementaires qui ont pris part à l'enquête, 85,2 % ont déclaré avoir subi des violences psychologiques durant leur mandat et 25 % avoir été victime de harcèlement sexuel. En avril 2018, les participantes au 12^{ème} Sommet des Présidentes de parlement à Cochabamba (Bolivie) se sont engagées à traiter ce problème à l'échelle nationale.

Ensuite, divers problèmes de violence à l'égard des femmes sont apparus au cours des élections qui se sont déroulées dans différents pays. La question de la violence à l'encontre des responsables politiques a suscité une attention particulière au Mexique, où l'assassinat de plusieurs candidats (notamment à des élections locales) a fait les gros titres des journaux. Des acteurs de la vie publique et de la société civile ont commencé à comptabiliser ces événements. En Amérique latine, différents projets de loi ont été présentés pour traiter cette question, le dernier en date au Honduras, au début de l'année 2018. Pour le moment, la Bolivie est le seul pays à avoir une loi spécifique sur la question de la violence à l'encontre des femmes en politique.

Enfin, les femmes ont continué à utiliser le hashtag #MeToo pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence à tous les niveaux, y compris en politique et en particulier dans les parlements. Pour le premier anniversaire du mouvement mondial #MeToo, les femmes travaillant au Parlement européen ont lancé une action avec le hashtag #MeTooEP pour susciter une prise de conscience et des réformes politiques. Après la publication de l'étude préparée conjointement avec l'UIP, l'APCE a mis en place dans l'ensemble de l'Europe la campagne #PasDansMonParlement, qui vise à provoquer une réaction rapide des parlements nationaux. En décembre, un accord a été trouvé au Congrès des Etats-Unis en vue d'une réforme de la politique actuelle relative au harcèlement sexuel. Il s'agit de supprimer l'obligation de médiation et les longues périodes d'attente, d'imputer aux parlementaires (et non aux contribuables) la charge de payer les règlements, de publier les rapports et les conclusions des commissions par souci de transparence, et de prévoir des enquêtes régulières auprès du personnel sur les comportements sur le lieu de travail pendant les sessions du Congrès.

4 Cf. www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2018-10/sexisme-harcèlement-et-violence-legendes-femmes-dans-les-parlements-deurope

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2019 - ISSN 1993-520x

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à préserver la paix et elle impulse un changement démocratique positif par le dialogue politique et une action concrète.

Mise en page par Ludovica Cavallari, imprimé par Courand.

L'Union interparlementaire remercie Mona Lena Krook pour le texte de ce rapport.